

## CONCOURS C-CP-23-24-10

Nous désirons combler un poste en remplacement à temps complet de  
**Conseillère ou conseiller pédagogique à l'éducation préscolaire aux Services éducatifs**

(Centre administratif, 157 rue Saint-Louis, Montmagny)

### ENTRÉE EN FONCTION

Le 8 janvier 2024 (remplacement d'un congé de maternité)

### SEMAINE DE TRAVAIL

35 heures/semaine selon un horaire à déterminer avec le supérieur immédiat

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La directrice des services éducatifs

### NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

### ATTRIBUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que du centre de services scolaire.

Le conseiller ou la conseillère pédagogique à l'éducation préscolaire collabore à l'application et à la mise en œuvre du Programme-cycle de l'éducation préscolaire. Elle ou il :

- Conseille les enseignantes et les enseignants, la direction d'école ou tout autre professionnel relativement à l'implantation, à l'interprétation et à la mise en œuvre de ce programme;
- Conçoit et anime des ateliers et/ou des sessions de formation sur les éléments du Programme-cycle, notamment sur les aspects développementaux des enfants d'âge préscolaire, la collaboration école-famille-communauté ou les premières transitions scolaires;
- Collabore à l'élaboration ou à la valorisation de situations d'apprentissage, de contextes, de pratiques ou d'approches spécifiques à l'éducation préscolaire, en soutien l'expérimentation en classe ou au SDG;

Le conseiller ou la conseillère pédagogique collabore avec différents intervenants. Elle ou il :

- Conseille et soutient les enseignantes et enseignants, les ressources additionnelles en classe et les techniciens et techniciennes en éducation spécialisée sur une base individuelle et collective, afin d'appuyer l'action quotidienne, notamment en réalisant des visites en classe et/ou individualisées, et en planifiant, en animant ou en participant à des communautés (de pratique ou d'apprentissage professionnel);
- Conseille et soutient les intervenantes et les intervenants du service de garde, sur une base individuelle ou collective, afin d'appuyer l'action quotidienne et l'approche à privilégier avec les enfants de l'éducation préscolaire;
- Conseille le personnel d'encadrement, les enseignants et les professionnels sur des questions relatives à la formation continue du personnel ou au perfectionnement, planifie des formations et des accompagnements, et en évalue les résultats;
- Se tient à l'avant-garde de la littérature, des avancées scientifiques et des données de la recherche en lien avec tout ce qui entoure l'éducation préscolaire et le développement des enfants d'âge préscolaire;
- Conçoit, sélectionne ou anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation, de développement pédagogique et de développement d'approches relatives à l'éducation préscolaire;
- Instrumente les enseignantes et enseignants, les directions d'école ou tout autre intervenant à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- Analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, outil, matériel complémentaire, équipement, aménagement des locaux, logiciels et progiciels pertinents et collabore à son expérimentation en classe afin de s'assurer qu'ils respectent les encadrements du Programme-cycle;
- Collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire ou de la santé, les chercheurs universitaires, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation;
- Soutien et développe différents projets, en collaboration avec divers intervenants, par exemple au regard des saines habitudes de vie (Actif au quotidien, pédagogie nature, etc.), des principes d'éducation positive (gestion des comportements et de la classe) ou des premières transitions scolaires;
- Conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement et collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens;

#### **QUALIFICATION REQUISE**

Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

#### **TRAITEMENT**

Entre 27,08 \$ et 50,39 \$ selon la scolarité et l'expérience pertinente.

## **INSCRIPTION**

Les personnes qui désirent participer à ce concours sont priées de faire parvenir leur offre de service, accompagnée de leur curriculum vitae, en indiquant le numéro du concours, **au plus tard le 27 novembre 2023 à 8 h**, à l'attention de :

Service des ressources humaines  
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3  
Télécopieur : 418 241-5961  
Courrier électronique : [resshuma@csscotesud.gouv.qc.ca](mailto:resshuma@csscotesud.gouv.qc.ca)

**Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.**

Le 17 novembre 2023

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet du centre de services scolaire au [cscotesud.qc.ca](http://cscotesud.qc.ca). Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.